

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Membres en exercice : 15
Présents : 13
Absents : 2
Votants : 14

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un décembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le treize décembre deux mille vingt et un, s'est réuni dans la salle de mairie de Crouttes-sur-Marne en session ordinaire sous la présidence de M. ADAM Hubert, Maire.

Etaient présents :

Convocation du 13.12.2021
Affichage du 13.12.2021

Mmes DAVID Karine, HUON Françoise.
Mrs DUCHENES BOURGEOIS Dominique DE CONINCK Romaric, BAUDOIN Dany, LEREDDE Jean-Yves, DEROT François, LEREDDE Jean-Michel, COTTRAY Yves, RASSENEUR Martial, BIAUDE James, GERBAUX Régis.

Absents : Mme KNOBEL Juliette qui a donné procuration à M. GERBAUX Régis.
Mme DEMARCQ Fantine

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : M. DUCHENES BOURGEOIS Dominique

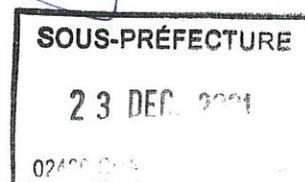
DELIBERATION N°2021-74 : Zonage pluvial

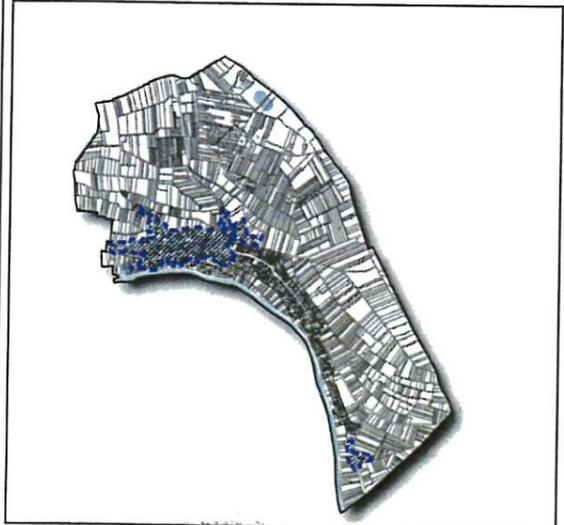
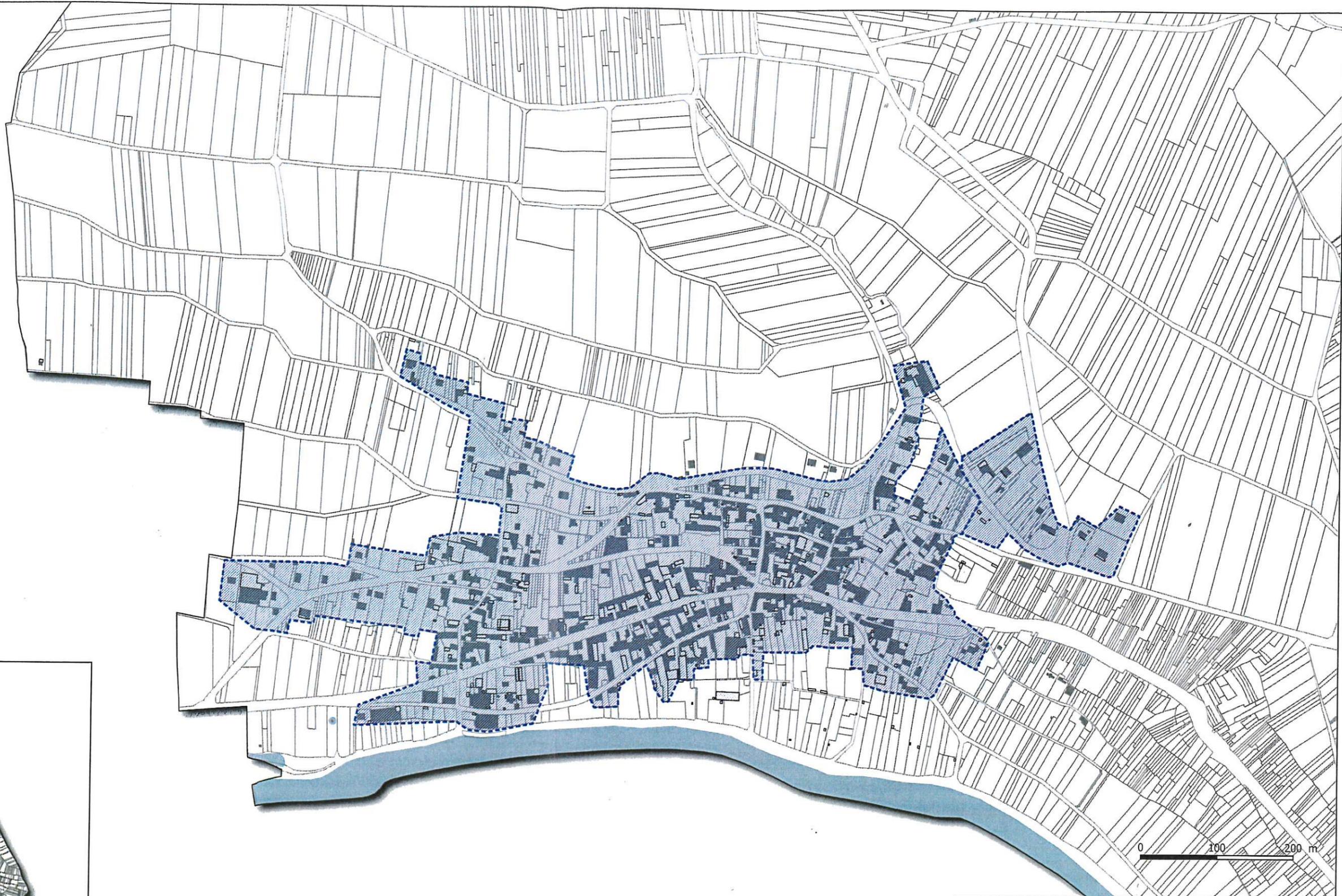
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 4 abstentions (Mrs DUCHENES BOURGEOIS Dominique, GERBAUX Régis et Mme HUON Françoise) :

- Valide les documents de l'étude de zonage
- Arrête le projet de zonage pluvial tel que présenté sur le plan en annexe
- Charge Monsieur le Maire de prescrire une enquête publique sur le zonage pluvial,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires au dossier.



**Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Hubert ADAM**





Légende

 Zone englobant les zones urbanisées et à urbaniser à vocation d'habitat
 Mesures obligatoires de gestion des eaux pluviales
 Règle-du zéro rejet dans le réseau existant ou vers le domaine public pour toute modification de l'imperméabilisation (construction, extension...), sauf justification de non faisabilité de l'infiltration. Mesures de régulation obligatoires dans ce cas, avec gestion des pluies de retour 20 ans. Le rejet se fera à débit régulé (maximum 2 l/s/ha).

Sur le reste du territoire : interdiction d'aggraver ou de détourner le ruissellement, ni de modifier les exutoires naturels (fossé, puits, mare, cours d'eau).

		Etude de zonage pluvial de la commune de Crouettes sur Marne SOUS-PRÉFECTURE	
		23 DEC. 2021 02400 CHATEAU-THIERRY	
DESSINATEUR DMH	N° PROJET PICP180157	ECHELLE 1/5000	
VALIDATION ENI	DATE Janvier 2020	FORMAT A3	

